

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TIOÇAN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : RIVERE SCIENTEIFIC LTD
Berkeley Square House, Berkeley Square,
London, W1J 6BD, United Kingdom

Téléphone : +44 (0) 207 887 6024

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Litaozhou@foxmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux :
01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS: Région: FR Langue: FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024 Date d'impression: 30.01.2024
----------------	---------------------------------	---	---

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :  
GHS07 GHS09

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : N,N-diméthyldécaneamide

Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



TIOÇAN

Version 1.1 Date de révision: 22.01.2026 Numéro de la FDS: Région: FR Date de dernière parution: -
Langue: FR Date de la première version publiée: 30.01.2024
Date d'impression: 30.01.2024

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N,N-diméthyldécaneamide	14433-76-2 238-405-1 01-2119485027-36	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 50 - < 70
Prothioconazole	178928-70-6 613-337-00-9	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 25 - < 30

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

Appeler immédiatement un médecin si on observe des signes d'allergie, en particulier du système respiratoire.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact avec la peau
Laver abondamment à l'eau. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Protéger l'oeil intact. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | Pas d'information disponible. |
| Risques | : | Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Eau pulvérisée |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Produits de combustion dangereux | : | En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de:
Acide chlorhydrique (HCl)
Acide cyanhydrique (HCN)
Monoxyde de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx) |
|----------------------------------|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler avec prudence. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1 Date de révision: 22.01.2026 Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 30.01.2024
Région: FR Date d'impression: 30.01.2024
Langue: FR

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : substances à éviter, cfr. rubrique 10

Matériel d'emballage : Matière appropriée: HDPE - Manteau en acier, HDPE, Coex HDPE/EVOH, Coex HDPE/PA

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N,N-diméthyl-décanamide	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	166,67 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	23,81 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	50 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	14,29 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à long terme, Effets chroniques, Effets systémiques	14,29 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N,N-	Eau douce	0,028 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1 Date de révision: 22.01.2026 Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 30.01.2024
Région: FR Langue: FR Date d'impression: 30.01.2024

diméthyldécaneamide		
	Eau de mer	0,0028 mg/l
	Eau dégagement intermittent	0,077 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,335 mg/kg poids sec (p.s.)
	Autres compartiments de l'environnement	0,0335 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	5,3 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	2,12 mg/l
	Empoisonnement secondaire : mammifère	12,71 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : > 0,4 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374
Indice de protection : Classe 6
Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Protection préventive de la peau

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

Filtre de type : A (DIN EN 140)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: légère, aromatique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 152 °C
Température d'auto-inflammation	: 340 °C
pH	: 5 - 6 (23 °C) Concentration: 1 %
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 35,1 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 3,82 (20 °C) pH: 7 (pour un composant de ce mélange)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1,00 gcm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule Evaluation	:	Evaluation: Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif Méthode: OCDE ligne directrice 113
Tension superficielle	:	29,9 mN/m, 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	---	--------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
-------------------	---	--------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: Aérosol
Remarques: Concentration la plus élevée possible pour les tests.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Composants:

N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Remarques: Source : ECHA
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,551 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: Brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source : ECHA
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Source : ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des données propres à des produits de compositions analogues.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS: Région: FR Langue: FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024 Date d'impression: 30.01.2024
----------------	---------------------------------	---	---

Composants:

N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: irritant
Substance d'essai	: CAS 67359-57-3
Remarques	: Source : ECHA

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritation des yeux
Remarques	: Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des données propres à des produits de compositions analogues.

Composants:

N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: irritant
Remarques	: Source : ECHA

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Pas un sensibilisateur de la peau.
Remarques	: Analogue à un produit de composition similaire.

Composants:

N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1:

Voies d'exposition	: Dermale
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: non sensibilisant
Remarques	: Source : ECHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS: Région: FR Langue: FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024 Date d'impression: 30.01.2024
----------------	---------------------------------	---	---

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source : ECHA

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source : ECHA
Substance de référence: CAS 67359-57-3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

N,N-diméthyldécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Espèce : Chien
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 409
Substance d'essai : CAS 67359-57-3
Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques : Source : ECHA

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,02 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 12,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,03278 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: CAS 178928-70-6

EC10 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,01427 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: CAS 178928-70-6

Composants:

N,N-diméthylidécaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: CAS 67359-57-3
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: CAS 67359-57-3
Méthode: EPA OTS 797.1300

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 16,06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: CAS 67359-57-3
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 212,3 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Substance d'essai: CAS 67359-57-3
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: $\geq 0,71$ mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Source : ECHA

Prothioconazole, CAS: 178928-70-6

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

N,N-diméthyl-décaneamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 60,15 %
Lié à: aérobique
Durée d'exposition: 11 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Source : ECHA

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 462 jr (25 °C)
pH: 7
Hydrolyse: env.
Méthode: EPA N 161-1
Remarques: Hydrolyse
Source : ECHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

N,N-diméthyldécénamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,44
Méthode: QSAR
Remarques: Source : ECHA

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

N,N-diméthyldécénamide, CAS: 14433-76-2, EINECS: 238-405-1

Répartition entre les compar-
tements environnementaux : Koc: 2,72
Méthode: OCDE ligne directrice 106
Remarques: Source : ECHA

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Éviter le rejet dans les égouts ou les eaux de surface.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS: Région: FR Langue: FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024 Date d'impression: 30.01.2024
----------------	---------------------------------	---	---

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Prothioconazole)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Prothioconazole)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Prothioconazole)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (prothioconazole)
IATA	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (prothioconazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 9
ADR	: 9
RID	: 9
IMDG	: 9
IATA	: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS: Région: FR Langue: FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024 Date d'impression: 30.01.2024
----------------	---------------------------------	---	---

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : N'est pas listée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas listée

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : N'est pas listée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas listée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024
		Région: FR Langue: FR	Date d'impression: 30.01.2024

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 65, 66
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4510
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS: Région: FR Langue: FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024 Date d'impression: 30.01.2024
----------------	---------------------------------	---	---

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Rivere Scientific Ltd

TIOÇAN

Version 1.1	Date de révision: 22.01.2026	Numéro de la FDS: Région: FR Langue: FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 30.01.2024 Date d'impression: 30.01.2024
----------------	---------------------------------	---	---

FR / FR